

Le Devoir, Montréal, Édition du mercredi 14 mai 2003, page A2 – Les actualités.

Recensement 2001

Le revenu des familles.

L'État doit assumer ses responsabilités envers les pauvres

Les chiffres démontrent que « le lobby des riches a été plus efficace », estime Vivian Labrie

Normand Delisle, Presse canadienne.

Mots clés : Québec (province),
Pauvreté, recensement 2001

Québec -- Les dernières données de Statistique Canada sur le revenu familial démontrent la non-pertinence des baisses d'impôt pour les familles les plus riches, estime le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

« C'est très mauvais pour la démocratie quand on constate que les institutions démocratiques ne sont plus capables d'assurer la redistribution de la richesse », a déclaré hier la porte-parole du Collectif, Vivian Labrie.

Les données rendues publiques par Statistique Canada indiquent en effet que les revenus des familles les plus pauvres n'ont pratiquement pas bougé entre 1990 et l'an 2000. Les revenus de la tranche des 10 % les plus pauvres ont augmenté de moins de 1 % en 10 ans, pour s'établir à 10 341 \$.

Les revenus de la tranche des 10 % les plus riches ont par contre augmenté de 14,6 % en 10 ans. Ce revenu moyen s'établit maintenant à 185 070 \$. L'écart s'élargit donc considérablement entre les plus riches et les plus pauvres.

« Ces données ne constituent pas une surprise. Le lobby des riches a été plus efficace que celui des pauvres », a dit Mme Labrie.

Elle a fait valoir qu'en plus de l'écart grandissant entre pauvres et riches, d'autres mesures ont réduit le pouvoir d'achat des familles les plus pauvres depuis l'an 2000.

Par exemple, les assistés sociaux doivent maintenant déboursier au Québec des frais mensuels de 16,77 \$ pour leurs médicaments, lesquels étaient gratuits auparavant.

De plus, la hausse du coût des loyers, causée par la pénurie actuelle de logements, frappe de plein fouet les locataires les plus pauvres, a noté Mme Labrie.

Elle a enfin relevé le fait qu'au cours de la période étudiée par Statistique Canada, soit entre 1990 et 2000, le gouvernement fédéral a restreint les conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi, privant ainsi des milliers de Canadiens et de Québécois de prestations auxquelles ils avaient droit auparavant.

L'ensemble des mesures prises par les gouvernements et les conséquences mesurées dans les données de Statistique Canada prouvent l'importance que les mesures contenues dans la Loi votée par l'Assemblée nationale en décembre dernier soient mises en place le plus tôt

possible, croit la porte-parole du collectif.

Cette loi force notamment le gouvernement à publier d'ici quelques jours son plan d'action de lutte à la pauvreté. Ce plan d'action devait être dévoilé le 5 mai dernier, mais le changement de gouvernement à la suite des élections du 14 avril dernier a causé un délai à sa publication.

Par ailleurs, les représentants du collectif doivent rencontrer cette semaine le ministre de la Solidarité sociale, Claude Béchar, pour débattre du contenu de ce plan.

Le collectif plaidera également pour que le budget que le gouvernement Charest doit présenter devant l'Assemblée nationale en juin contienne des mesures susceptibles d'aider à la lutte contre la pauvreté.